



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 décembre 2021

## **Stade Olympique de la Pontaise – Annonce de dépassement de crédit**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 15 décembre 2020, le Conseil communal adoptait le Préavis N°2020/29 du 3 septembre 2020 et octroyait ainsi un crédit de CHF 3'597'800.- destiné à la rénovation du stade olympique de la Pontaise.

Or, la découverte d'un déficit statique de la structure met en évidence un potentiel dépassement de l'ordre de 20 % du crédit voté et la nécessité d'une demande de crédit complémentaire à futur pour la suite du chantier, qui devrait se terminer en été 2023. Cette situation urgente implique dès maintenant une information à votre Conseil par le biais de la présente communication.

### **1. Explications du dépassement du crédit d'ouvrage**

La demande de crédit d'ouvrage pour des travaux de rénovation et de sécurisation du stade olympique de la Pontaise était basée sur le devis général (selon SIA 102 degré de précision +/- 10%) élaboré par le groupement de Mandataires architectes et ingénieurs spécialisés. Le préavis comporte le chapitre suivant concernant l'inspection de la structure existante :

#### *Toiture du stade*

*Caractéristique du Stade olympique de la Pontaise, la toiture des tribunes nord et sud représente par sa forme et son mode de réalisation une prouesse architecturale. Ces voiles incurvés en béton posés sur un ensemble de 23 piliers chacun n'ont pas changé depuis leur réalisation dans les années 1950, à l'exception de l'ajout de panneaux photovoltaïques sur celui de la tribune nord.*

*Entretenue avec soin, cette toiture a néanmoins 65 ans. Il importe donc de procéder à un contrôle de sa structure.*

Le contrôle a été effectué par les mandataires ingénieurs civils et il en résulte, que la structure doit impérativement être renforcée pour pouvoir accueillir du public.

L'étude et les sondages effectués amènent effectivement les conclusions suivantes :

- La structure porteuse du stade de la Pontaise a été analysée d'un point de vue statique. L'analyse montre que la structure porteuse de la tribune nord ainsi que celle des virages est et ouest sont conformes aux exigences requises par la norme. En revanche, la structure porteuse de la tribune sud présente un déficit de résistance important. Ce déficit concerne la résistance à l'effort tranchant dans les sommiers porteurs.
- Les déficits constatés ne permettent pas de continuer à utiliser la tribune sud avec la sécurité requise par les normes actuelles. Les sommiers de la tribune sud doivent donc être renforcés pour permettre son exploitation en toute sécurité. Dans l'intervalle, il est recommandé d'interrompre l'exploitation de cette tribune jusqu'à ce que les travaux de renforcement soient réalisés. Le reste du stade peut quant à lui être utilisé sans restriction (tribune nord, virages est et ouest).

Les travaux de renforcement nécessaires à l'utilisation de la tribune sud doivent être entrepris en urgence.

En effet, le stade olympique de la Pontaise doit accueillir deux événements majeurs en 2022, nécessitant l'usage de la tribune sud.

- Le 4 juin 2022 : concert de Soprano ;
- Le 26 août 2022 : Athletissima.

Afin de pouvoir permettre la tenue de ces événements, il est nécessaire de pouvoir mettre en œuvre les mesures de renforcement dès janvier 2022.

A cet effet, il est proposé de permettre l'engagement des dépenses, en cours d'évaluation, concernant le renforcement de la structure sur le compte du Préavis N° 2020/29. Une demande de crédit complémentaire sera effectuée dans un second temps, afin de le régulariser.

## 2. Crédit complémentaire

Le crédit complémentaire nécessaire à l'assainissement structurel de la tribune sud sera présenté au Conseil communal par l'intermédiaire d'un préavis complémentaire une fois le décompte final de la rénovation du stade olympique de la Pontaise disponible.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

*G. Junod*



Le secrétaire  
Simon Affolter

*S. Affolter*